



Le pouvoir d'achat ne sera pas maintenu en 2024

Introduction :

Pour comprendre votre feuille de salaire (notamment pour les agents fonctionnaires), rendez-vous au chapitre « *Descriptif de la feuille de salaire* » dans notre rubrique *Statuts - Carrières - Primes / Présentation* sur [notre site internet www.cfdt-meteo.fr](http://www.cfdt-meteo.fr), ou télécharger [directement le fichier ici](#).

Il n'y a pas d'objectif de maintien du salaire par rapport à l'inflation

Garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents fonctionnaires ne semble pas être un objectif de l'État. Sans trop préjuger de ce que fera le gouvernement à venir, on peut sans crainte mettre sa main au feu que les agents de Météo-France perdront du pouvoir d'achat en 2024.

Au moins pour ce qui concerne les fonctionnaires.

Il n'est a priori pas prévu de revalorisation du point d'indice (2/3 du salaire), et côté primes, sans trop préjuger de ce que nous dira la direction, pour la plupart d'entre nous, ce sera loin de couvrir l'écart entre l'inflation et une très légère augmentation de notre salaire.

Les annonces ne sont pas faites, aucun chiffre n'est connu pour les personnels techniques. Cependant, nous avons **l'expérience de ces dernières années. Et c'est perte de pouvoir d'achat sur perte de pouvoir d'achat**. Nous observerons donc de très près ce qui sera présenté en terme de chiffres pour l'année 2024.

La CFDT-Météo publie ses comparaisons entre inflation et salaire pour les personnels techniques. [C'est par ici](#).

Pour un ITM, nous calculons une baisse du pouvoir d'achat à 14 % depuis 2014 pour un même niveau d'échelon. Une revendication CFDT est que Météo-France rehausse significativement le niveau indemnitaire dès 2024. Notamment pour les ITM en décrochage par rapport aux corps homologues (ITPE, IGN, etc.). Pourquoi les primes des météos seraient-elles inférieures aux primes des agents au ministère ou à IGN ?

La prime d'intéressement et à la performance collective (PIPC)

En septembre, nous aurons un tout petit plus de 125 € pour la prime à la performance collective (cela aurait été 150 si le site internet avait été plus consulté) évoquée lors du [Conseil d'Administration de fin juin](#). Cette prime a le mérite d'être touchée par quasiment tout le monde, tous les statuts, tous les corps, tous les contractuels, les ouvriers d'État, tous les agents en fonction dans les services de l'établissement public Météo-France.

Le cas de la GIPA

La GIPA est la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat.

Une quantité importante de collègues touchent chaque année la GIPA, quelques centaines (environ 600, 3/4 hommes, 1/4 femmes). La GIPA pèse plusieurs centaines de milliers d'euros (5 centaines, 500 000 euros) en 2023 dans la masse salariale. Ce sont notamment des CT11 du corps des TSM qui sont concernés. Bloqués à cet échelon, on parle de plus 300 personnes.

La GIPA, ce n'est pas un cadeau, c'est une compensation.

Lorsqu'on a perdu en augmentation de salaire contre l'inflation, c'est à dire quand on a perdu du pouvoir d'achat, on a droit à une compensation. Celle-ci ne concerne qu'environ 2/3 du salaire, la « partie indiciaire » du salaire des agents fonctionnaires.

Non seulement on ne sait pas quel gouvernement on aura, mais en plus, signera-t-il le texte de réglementation (un *arrêté*) qui permet cette compensation ? Bref, en 2024, y aura-t-il une GIPA ?

Nous observerons donc de très près ce que fera le « gouvernement Barnier ».

Voilà des éléments d'explication de la faible attractivité de la fonction publique, et une part de l'attractivité décevante des postes à Météo-France. Au delà des salaires, avec ce que les médias disent de l'évolution de l'établissement, Météo-France ne doit pas faire rêver beaucoup de candidats potentiels. « AP2022 » et « 3P » n'auront sans doute pas contribué à renforcer notre attractivité.

Quand la direction produit des communiqués sous l'égide de la communication interne avant la diffusion d'un reportage sur l'établissement, c'est un signe de crise sérieuse.